Nos lecteurs nous écrivent... : une lettre du syndic de Renens

Autor(en): **Naegele, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **51 (1978)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-128111

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nos lecteurs nous écrivent...
Une lettre du syndic de Renens

Monsieur le Rédacteur en chef,
L'excellent article de MM. R. et K. Hofmann, «Rénovation d'une ferme à Renens, dans le cadre d'un plan de quartier» (5/1978), suscite quelques remarques de notre part, que nous vous prions très vivement de porter à la connaissance de vos lecteurs.
Renens, ambitieuse cité de la banlieue ouest-lausannoise, fait depuis bientôt vingt ans l'objet d'un aménagement systématique fondé sur la recherche de l'équilibre entre l'initiative émanant des propriétaires et les vues d'une équipe d'urbanistes de métier au service de l'exécutif.
C'est ainsi que nous cherchons à donner sa structure définitive au vaste secteur «En Broye», couvrant un ensemble de parcelles de plus de 40 000 m² et régi, actuellement, par les seules dispositions du règlement sur le plan d'extension de 1945, permettant de construire des villas en implantation et ordre libres, ce qui signifie, dans notre cas, n'importe où.
L'illustration choisie par les auteurs (il ne s'agit pas d'un plan original de notre part) montre une esquisse datant du 7 mars 1968, époque où une demande déposée en bonne et due forme par des propriétaires visait à déclasser ce secteur et à lui donner un statut similaire à celui du quartier voisin «En Florissant» (indice d'utilisation: 1,2).
Ce n'est pas sur la base de cette esquisse, mais sur celle d'un autre plan-masse à l'origine duquel fut un architecte, lui-même mandaté par un groupe de promotion, que certains pourparlers ont été menés entre 1970 et 1973. Les projets prévoyaient toujours de l'habitat collectif à forte densité (k = 0,76, 270 hab./ha.).
En janvier 1973, la Municipalité décida de reprendre l'étude du secteur, cette fois sur la base d'un habitat de moyenne densité groupant de petits bâtiments de trois et quatre niveaux ainsi que des maisonnettes juxtaposées (k = 0,45, 150 hab./ha., voir illustration). C'est dans cette étude qu'aurait dû s'inscrire le projet de MM. Hofmann, jetant ainsi les bases d'un aménagement d'ensemble qui aurait eu comme atouts un site tout à fait remarquable ainsi que la possibilité de réaliser un habitat individuel groupé très demandé, mais dont la réglementation est encore pratiquement inexistante dans toute la région. Sur le plan de la solution d'ensemble, nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'en 1973, les propriétaires préférant procéder à l'échelon individuel — l'effort du groupe réuni autour de MM. Hofmann étant la seule exception positive.
Ce que nous avons tenu à souligner ici, c'est qu'aucun plan de quartier officiel — et rien ne ressemblant à des tours ni à des barres — n'a jamais vu le jour dans ce secteur, et que nous continuerons à essayer de rallier ceux des propriétaires qui n'auraient pas préféré morceler leurs biens, dans l'idée d'une réelle mise en valeur de ce secteur.
Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de notre considération distinguée.
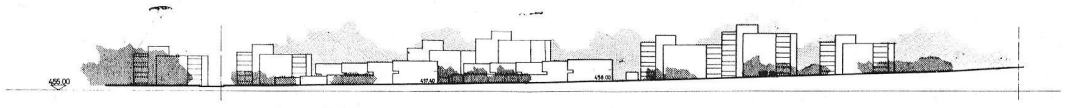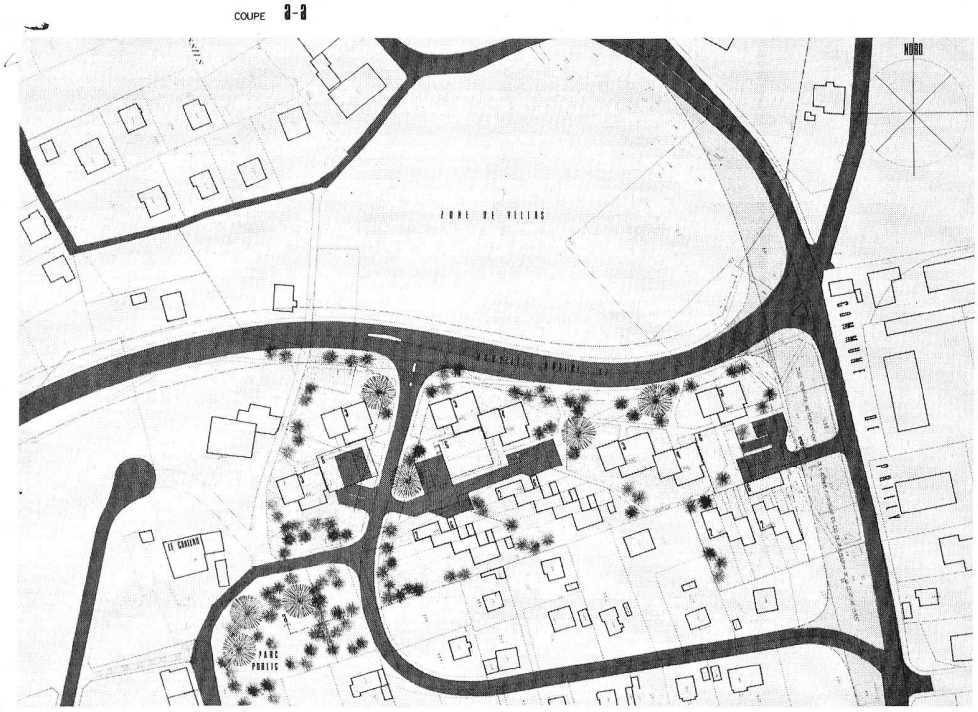
Direction des travaux,
R. Naegele, syndic.